

**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU DIX SEPT DECEMBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE**

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Kathy GAILLOT

**Absents excusés ayant donné procuration** : Céline TONUS procuration à Sylvain WEIL, Sabine PARTICELLI procuration à Clarisse Charlet

**Absents excusés sans procuration** : Franck CHIAPPA

**Absents non excusés sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/006/001

**Objet : Modification du tableau des emplois**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3 et 8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la déclaration de vacance de poste d'un adjoint du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe n° V057241202001060001,

Vu la déclaration de vacance de poste d'un adjoint technique n° V057241202001027001,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Afin d'établir / de modifier les tableaux des effectifs tel que présenté ci-après :

Deux postes doivent être créés :

#### FILIERE TECHNIQUE

CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Principal	1	35h
	Agent de maîtrise	1	35 h
	Agent de maîtrise	1	35h
Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1	35h
	Adjoint technique	1	14h
	Adjoint technique ppal 2eme classe	1	31h30
	Adjoint technique ppal 2eme classe	1	31h30
	Adjoint technique	1+1	23h
	Adjoint technique	1	35h
	Adjoint technique	1	35h
	Adjoint technique	1	30h
	Adjoint technique	1	23h
		13	

FILIERE CULTURELLE

CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO
Agent du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2° classe	+ 1	15 h
		1	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, par 0 voix contre, 0 abstention,

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme, Vigy le 17 décembre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU DIX SEPT DECEMBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE**

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI arrivée à 19h21.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Céline TONUS procuration à Sylvain WEIL

**Absents excusés sans procuration** : Franck CHIAPPA

**Absents non excusés sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/006/002

**Objet : Vente d'un terrain allée du Pré Pignard**

En date du 17 avril 2024, la commune a publié un appel à projet visant à développer un projet de logements collectifs (cf. appel à projet du 17 avril 2024) afin de faciliter les primo-accédants à se loger sur la commune. Les enjeux sont de pérenniser les structures scolaires et associatives existantes.

Pour ce faire la commune propose à la vente un terrain de 29,84 ares.

Deux candidats ont répondu à cet appel d'offre. Les deux offres ont été présentées à la commission urbanisme et en réunion d'élus. Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de retenir un candidat.

Un avis des Domaines a arbitré la valeur vénale du bien à 440 000 € correspondante à l'offre la plus haute.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas.

- MC Promotion propose un collectif de 22 logements, 6 logements T2 de 48m<sup>2</sup>, 8 logements T3 de 68m<sup>2</sup> et 8 logements de type T4 de 88m<sup>2</sup> bénéficiant tous de stationnement privatif, d'une cave et d'un espace extérieur.

La qualité d'insertion paysagère a été reconnue. De plus, il est à noter que différents critères demandés notamment une bonne granulométrie des logements en rapport avec nos attentes. MC Promotion offre un prix d'achat de 440 000€ n'incluant pas le raccordement et la voirie hors parcelle à vendre.

- M2 Promotion propose un collectif de 22 logements, 10 logements T2, 7 logements T3 et 5 logements T4, les surfaces ne sont pas précisées bénéficiant tous de stationnement privatif avec des aménagements de carport végétalisé.

Ce candidat offre un prix d'achat de 300 000€. En outre, la connexion voirie et réseaux de la parcelle à l'Allée du Pré Pignard sera entièrement réalisée et prise en charge financière par M2 Promotion pour un coût estimé à 60 000,00 Euros HT.

**Vu l'avis des Domaines du 08 décembre 2024,**

**Vu le Procès-Verbal d'Arpentage numéro 247 établi par Monsieur Hervé HELSTROFFER, Géomètre-Expert à BOULAY (Moselle) en date du 23 janvier 2024, enregistré au service du cadastre de METZ,**

**Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire :**

**Choisi par 12 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions, de retenir le projet de MC promotion SAS, 2 rue du Feeder 57300 Hagondange**

**Dit que la demande de permis de construire devra être conforme au projet présenté à la Commune par MC promotion SAS, 2 rue du Feeder 57300 Hagondange,**

**Décide par 14 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, de vendre la parcelle cadastrée section 2 numéro 691 d'une contenance de 29,84ares, à MC promotion SAS, 2 rue du Feeder 57300 Hagondange moyennant le prix de 440.000,00 euros pour le projet décrit ci-avant et dont une copie est annexée à la délibération,**

**Dit que les frais de notaire et branchements sont à la charge de l'acquéreur,**

**Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération,**

**Charge Maître Ingrid THEVENOT, notaire à VIGY, de recevoir l'acte de vente,**

Pour extrait conforme, Vigy le 17 décembre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,





PLAN DE MASSE - Ech: 1/500  
Développement d'un projet de construction de logements collectifs de 22 Unités

Rue du Stade / Allée du Pré Pignard 57640 VIGY



City Stade



Micro-crèche



Aire de jeux  
(Construction printemps 2024)

Gazons fleuris, avec alternance de zones tonées et naturelles pour des cheminements respectueux de la nature.

Quartier Sente  
Leveurs 2024

EHPAD André COPIN

Voie à créer (Accès au programme)  
Trottoir

Réaménagement du cheminement existant  
(Voie douce piétons)

Liaison piétonne

22 Places de stationnement

20 Places de stationnement

R+1+H-C

R+1+H-C



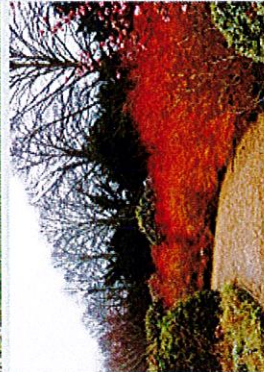
VIGY-HESSANGE  
Vivre ensemble



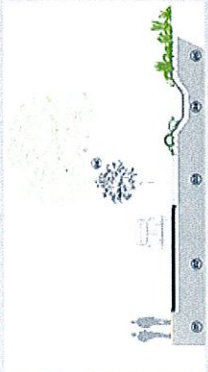
Côture de type ganivelle en bois, implantées en limites séparatives des jardins privés.



Haies composées de Charme Commun, implantées en limites séparatives des jardins privés.



Haies composées de Cornouiller Sanguin et de Viorne Lantane, implantées en fond de limites parcelaires des jardins privés.



- 01. Trottoirs piétons (pavés batoyés)
- 02. Voie automobile (enrobé drainant de ton clair)
- 03. Espace de stationnement plantés (frezonniers de 20' à 25', Arbres d'alignement pennés et en cône, parage ombrage végétal)
- 04. Noues paysagées
- 05. Massifs fleuris et arbustifs

Détail voirie avec noue paysagère

**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU DIX SEPT DECEMBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE**

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Céline TONUS procuration à Sylvain WEIL

**Absents excusés sans procuration** : Franck CHIAPPA

**Absents non excusés sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/006/003

**Objet : Décision modificative n° 5 au budget primitif 2024 et transfert de crédits**

Des recettes d'investissement n'ont pas été comptabilisées dans le budget primitif 2024 de la commune. Il s'agit de la demande de subvention « Ambition Moselle » qui a été notifiée.

Dans le respect des règles d'équilibre budgétaire, il est décidé que celles-ci seront affectées en dépenses au chapitre 23 – opération 108 « aménagement de la place de l'église » -

**Recettes d'investissement**

Compte 1323	200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>

**Dépenses d'investissement**

Compte 23 opération 108	200 000€
<b>TOTAL</b>	<b>698 494€</b>

Transfert de crédit

Compte 23 opération 121	-100 000 €
Compte 23 opération 108	+100 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, par 0 voix contre, 0 abstention,

- Autorise la décision modificative ci-dessus.

Pour extrait conforme, Vigy le 17 décembre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,



A handwritten signature in dark ink, appearing to be "S. Weil", written in a cursive style.



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU DIX SEPT DECEMBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE**

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Céline TONUS procuration à Sylvain WEIL

**Absents excusés sans procuration** : Franck CHIAPPA

**Absents non excusés sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/006/004

**Objet : Demande de subvention DETR**

Dans le cadre de la requalification de l'ancienne gendarmerie, un projet de boulangerie-pâtisserie et d'une cellule commerciale est envisagé.

La commune peut solliciter une participation de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

Il est proposé le plan de financement suivant ;

**Tableau de financement scénario favorable**

Désignation	Montant HT	Modularité
Coût du Projet	640 000€	Estimation haute
Subvention DETR	230 000€	20 à 40%
FSCR	50 000€	Plafond 50 000€
Région Grand Est	120 000€	Plafond 120 000€
Ambition Moselle	100 000€	50% du reste à charge dans la limite de 80% du financement
Reste à charge	140 000 €	

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 057-215707167-20241217-2024\_06\_004-DE

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, par 0 voix contre, 0 abstention,**

- dit que les montants octroyés seront inscrits au budget primitif 2025,
- sollicite la subvention de l'Etat DETR,
- charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, Vigy le 17 décembre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,





**COMMUNE DE VIGY**

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU DIX SEPT DECEMBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE**

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Céline TONUS procuration à Sylvain WEIL

**Absents excusés sans procuration** : Franck CHIAPPA

**Absents non excusés sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/006/005 **Objet : Demande de subvention Fond de Soutien au Commerce Rural**

Dans le cadre de la requalification de l'ancienne gendarmerie, un projet de boulangerie-pâtisserie et d'une cellule commerciale est envisagé.

La commune peut solliciter une participation de l'Etat dans le cadre du fond de Soutien au Commerce Rural (FSCR).

Il est proposé le plan de financement suivant ;

**Tableau de financement scénario favorable**

Désignation	Montant HT	Modularité
Coût du Projet	640 000€	Estimation haute
Subvention DETR	230 000€	20 à 40%
FSCR	50 000€	Plafond 50 000€
Région Grand Est	120 000€	Plafond 120 000€
Ambition Moselle	100 000€	50% du reste à charge dans la limite de 80% du financement
Reste à charge	<b>140 000 €</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, par 0 voix contre, 0 abstention,

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 057-215707167-20241217-2024\_06\_005-DE



- dit que les montants octroyés seront inscrits au budget primitif 2025,
- sollicite la subvention de l'Etat FSCR,
- charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, Vigy le 17 décembre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,



**COMMUNE DE VIGY**

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU DIX SEPT DECEMBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE**

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Céline TONUS procuration à Sylvain WEIL

**Absents excusés sans procuration** : Franck CHIAPPA

**Absents non excusés sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/006/006 **Objet : Demande de subvention Région Grand Est Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population**

Dans le cadre de la requalification de l'ancienne gendarmerie, un projet de boulangerie-pâtisserie et d'une cellule commerciale est envisagé.

La commune peut solliciter une participation de la Région Grand Est dans le cadre de la politique de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population.

Il est proposé le plan de financement suivant ;

## Tableau de financement scénario favorable

Désignation	Montant HT	Modularité
Coût du Projet	640 000€	Estimation haute
Subvention DETR	230 000€	20 à 40%
FSCR	50 000€	Plafond 50 000€
Région Grand Est	120 000€	Plafond 120 000€
Ambition Moselle	100 000€	50% du reste à charge dans la limite de 80% du financement
Reste à charge	<b>140 000 €</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, par 0 voix contre, 0 abstention,

- dit que les montants octroyés seront inscrits au budget primitif 2025,
- sollicite la subvention de la Région Grand Est,
- charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, Vigy le 17 décembre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,





**COMMUNE DE VIGY**

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU DIX SEPT DECEMBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE**

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Céline TONUS procuration à Sylvain WEIL

**Absents excusés sans procuration** : Franck CHIAPPA

**Absents non excusés sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/006/007

**Objet : Demande de subvention AMBITION MOSELLE**

Dans le cadre de la requalification de l'ancienne gendarmerie, un projet de boulangerie-pâtisserie et d'une cellule commerciale est envisagé.

La commune peut solliciter une participation du Département de la Moselle dans le cadre du dispositif Ambition Moselle.

Il est proposé le plan de financement suivant ;

**Tableau de financement scénario favorable**

Désignation	Montant HT	Modularité
Coût du Projet	640 000€	Estimation haute
Subvention DETR	230 000€	20 à 40%
FSCR	50 000€	Plafond 50 000€
Région Grand Est	120 000€	Plafond 120 000€
Ambition Moselle	100 000€	50% du reste à charge dans la limite de 80% du financement
Reste à charge	140 000 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, par 0 voix contre

- dit que les montants octroyés seront inscrits au budget primitif 2025,
- sollicite la subvention AMBITION MOSELLE,
- charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, Vigy le 17 décembre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,

